

Dispositif d'Interpellation Citoyenne - Compte rendu de médiation « Pour que chacun puisse choisir d'entretenir le trottoir devant chez lui »

21 septembre 2026

Contexte

Au 21 septembre 2026, le collectif « sauve qui pousse » a obtenu 305 soutiens à son interpellation citoyenne « Pour que chacun puisse choisir d'entretenir le trottoir devant chez lui ». Le dispositif d'interpellation citoyenne de la Ville de Bordeaux prévoit qu'un rendez-vous avec les élus concernés par l'interpellation soit organisé avec les porteurs dès lors que celle-ci dépasse les 150 soutiens. Ce compte rendu, validé par les parties présentes, restitue les échanges de ce rendez-vous.

Date : Lundi 21 septembre – 18h-19h

Présents :

- **Animation et prise de notes :**
LUCE Marine, mission participation citoyenne
LIBAULT Bertille, mission participation citoyenne
- **Élue et cabinet :**
CHAZEAU Anne-Laure, Conseillère municipale déléguée auprès de Géraldine Amouroux pour la propreté et auprès de Jean-François Cledele pour l'économie sociale et solidaire (ESS). Elue de proximité du quartier Queyries – Niel.
LEBEAUPIN – GUILLET Emmanuel, conseiller technique au cabinet du maire
SANCHEZ Pascal, conseiller technique au cabinet du maire
- **Habitants porteurs de l'interpellation :**
LE ROUX Pascal, citoyen
PAVLATA Laurence, citoyenne
GYSELINCK Antoine, citoyen

Compte rendu de la rencontre

Introduction du rendez-vous par Marine LUCE qui rappelle l'objectif et le contexte de la rencontre ainsi que le principe d'écoute mutuelle et du respect des prises de paroles de chaque personne présente.

Prise de parole de Pascal LE ROUX, membre du collectif pour présenter l'objet de l'interpellation.

Monsieur LE ROUX explique être en désaccord avec la politique municipale concernant le désherbage des rues. Pour lui et le collectif, le désherbage systématique des rues est trop coûteux pour la collectivité (le coût est estimé de source journalistique entre 300 000 et 400 000 euros). Il interroge l'élue en demandant comment les rues désherbées ont été choisies et affirme que les riverains n'ont pas été consultés avant que leur rue ne soit désherbée. Il témoigne en expliquant que l'intervention des services de la Ville pour désherber les rues, alors que cela incombe normalement aux propriétaires, a généré des tensions de voisinage entre les riverains qui désherbent et ceux qui ne le font pas.

Il observe également que les plantes arrachées manuellement avec des binettes sans utilisation de produits chimiques repoussent très rapidement et cite en exemple la rue Pelleport. Ce qui l'amène à questionner l'efficacité de la démarche, au regard des moyens déployés.

Monsieur LE ROUX aborde également la question des conditions de réalisation des opérations. Il fait remarquer que les agents employés via des chantiers de réinsertion n'ont peut-être pas reçu de formation suffisante et que cela avait pu conduire à des désherbages excessifs par mégarde.

Par ailleurs, il souligne les conditions de travail difficiles de ces agents qui ont dû intervenir en pleine canicule en mai.

Prise de parole de Madame PAVLATA

Madame PAVLATA complète l'intervention en expliquant que le désherbage est écologiquement très discutable. Selon elle, il n'existe pas de mauvaises herbes et elle questionne ce qui permet réellement de distinguer une mauvaise herbe d'une « bonne plante ». Elle considère que chaque plante possède une caractéristique utile à la biodiversité. Elle cite l'exemple de la Ville de Nantes qui a travaillé sur un système de couloir à insectes à l'échelle des rues pour qu'ils puissent butiner. Elle souligne le paradoxe entre le désherbage assuré par la Ville et le permis de végétaliser qui autorise les particuliers à planter des essences imposantes (chèvrefeuille, rose trémière, etc.) beaucoup plus encombrantes dans l'espace public que la végétation « spontanée » (ajout de M. Luce pour aider à la compréhension). Elle souligne que la nature ayant horreur du vide, c'est principalement le mauvais état des trottoirs qui est responsable de la végétation qui pousse dans les interstices des pavés.

Madame PAVLATA témoigne que le collectif a réagi à la suite du désherbage de la rue Pelleport. Elle explique que la moitié de la rue a été rasée, suscitant l'indignation des habitants. Enfin, elle précise que le sujet porté par le collectif ne correspond pas à un bord politique en particulier, précisant que c'est Alain Juppé qui avait instauré le permis de végétaliser auquel elle recourt.

Monsieur GYSELINCK complète les interventions par son témoignage et considère d'expérience que les rues choisies pour le désherbage n'étaient pas impraticables.

Pour conclure les habitants présents souhaitent que la Ville cesse de désherber les rues et que les interventions se fassent au cas par cas, à la demande des habitants.

Réponse de l'élue Anne-Laure CHAZEAU

Madame CHAZEAU revient sur les objectifs poursuivis par ces opérations et précise qu'il n'était pas question de désherbage mais d'opérations de nettoyage de l'espace public. Constatant que certains trottoirs mal entretenus étaient devenus impraticables, les élus ont décidé de lancer ces interventions. Elle précise que les problèmes d'entretien des chaussées sont très régulièrement remontés par les habitants qui demandent souvent que la Ville intervienne pour régler le problème.

En réponse à la question soulevée par le collectif sur le traitement différencié des mauvaises herbes ou des « belles plantes », elle explique que ces opérations n'ont pas été motivées par des aspects esthétiques mais exclusivement par le sujet de la praticabilité de l'espace public. L'objectif de ces opérations était clair, il s'agissait de rendre praticables des trottoirs impraticables. Les pavés abîmés laissent passer la végétation. Par ailleurs, elle précise que l'utilisation de produits chimiques pour désherber n'est pas autorisée.

Madame CHAZEAU a ensuite tenu à expliquer l'organisation de ces opérations de nettoyage. Les mairies de quartier se sont chargées d'identifier les rues où il devenait difficile de cheminer et qui devenaient des lieux où la saleté s'accumulait. La présence de végétation non contrôlée sur les trottoirs accentue la saleté, devenant propices aux déjections canines et par extension à d'autres déchets. Les rues ont été identifiées à partir des nombreuses plaintes d'habitants concernant la saleté des trottoirs.

Durant cette opération, les riverains devaient être informés dans leurs boîtes aux lettres, par des flyers, que leur rue était concernée par l'opération de nettoyage. Les habitants pouvaient choisir de refuser l'intervention de la Ville tant que les plantes devant chez eux n'encombraient pas l'espace public. Pourtant, il y a eu quelques ratés dans l'information aux habitants et certains n'ont pas été prévenus que leur rue était concernée par les opérations, ce que nous regrettons.

Par ailleurs, le flyer rappelait aux habitants que l'entretien de l'espace public devant chez eux leur incombe. Il ne s'agit pas seulement du pied de façade mais bien du trottoir, incluant le caniveau et la bouche d'égout. L'une des interventions a par exemple permis de dégager un panneau de signalisation et un feu tricolore d'un chèvrefeuille envahissant.

Madame CHAZEAU explique que la Ville préférerait ne pas avoir à mener ce type d'opérations. Il est souhaitable que chacun puisse entretenir devant chez lui puisque c'est un devoir.

L'objectif est de garantir que les trottoirs soient des espaces publics accessibles tout en continuant à assurer le permis de végétaliser. A ce titre, les opérations de nettoyage ne suivent pas de doctrine particulière contre les herbes folles ou la végétalisation. Elles sont motivées exclusivement par le souci de rendre la praticabilité de l'espace public.

C'est l'un des engagements que poursuit la mandature, celui d'améliorer le cadre de vie pour tous et sur certaines rues, le cadre de vie n'était pas au rendez-vous. Il ne s'agit donc pas d'une question d'esthétique ou de biodiversité.

Dans les faits, il y a une très forte demande des habitants pour que la mairie intervienne pour nettoyer l'espace public. La Ville doit souvent rappeler que c'est aux habitants d'entretenir l'espace public devant chez eux.

Pour informer davantage les habitants sur l'entretien de l'espace public, la Ville va lancer une campagne de communication pour demander que les trottoirs restent praticables. Les habitants qui le désirent pourraient être associés à ces opérations de nettoyage.

Temps d'échange

Une première question concerne une situation individuelle d'un des participants concernant ses bacs. Les bacs doivent être rentrés, d'autant plus que si quelqu'un déplace le bac sur la chaussée et qu'il encombre l'espace public, c'est le propriétaire qui est responsable.

Sur la question de la libre circulation, une habitante fait remarquer que ce sont souvent les plantes du permis de végétaliser qui bloquent la circulation. Celles-ci doivent être entretenues et la Ville pourrait mettre en place davantage de communication pour que les riverains soient informés.

Sont évoqués les cas de désherbage non souhaités par certains habitants dans leur rue et ayant provoqué une vive émotion.

Est abordé le sujet de la végétation et des déjections canines. La question de savoir si la végétation ou le propriétaire de l'animal était responsable des déjections a été évoquée.

Plusieurs cas de rue sont abordés, tels que la rue Terrasson et la rue Pelleport.

Sur la question du choix des rues, la Ville a récemment lancé des commissions citoyennes chargées de faire remonter des problématiques aux maires de quartiers. Elles pourraient être actives sur le diagnostic de l'état des chaussées, notamment dans le cadre de marches exploratoires afin d'identifier les problèmes.

La Ville n'a en tout cas pas vocation à organiser des opérations de nettoyage dans toutes les rues. Seules les rues devenues impraticables ont été concernées.

Les pistes évoquées à la suite de la rencontre

À la suite de la rencontre, pour les prochaines campagnes, la Ville travaillera avec les mairies de quartier afin de mieux les former à l'identification des rues qui nécessitent une opération de ce type. Les mairies de quartier devront mieux communiquer sur ces opérations auprès des riverains.

Par ailleurs, la Ville va s'assurer de communiquer sur un logo disponible sur le site de la Ville, afin que les riverains concernés par une opération puissent s'opposer au désherbage devant chez eux, tant que la végétation ne présente pas un problème de praticabilité. Le courrier distribué aux riverains concernés par les opérations de nettoyage indiquera clairement cette possibilité.

En retour, les auteurs de l'interpellation pourront, s'ils le souhaitent, diffuser ces informations aux personnes ayant signé leur interpellation.